

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 OCTOBRE 2017

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et M. Lucienne HAAS, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Fabrice FISCHER, Christophe HECKMANN, Béatrice HOELTZEL, Éric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Cathy WAGNER, Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Isabelle CULLMANN donne procuration à Christian KLIPFEL, Dominique STOHR donne procuration à Marie-José SCHALLER, Jean-Michel STEPHAN donne procuration à Pierre MAMMOSSER, Céline GEFFROY

Secrétaire de séance : Anne-Laurence BING, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 4 octobre 2017 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le jeudi 28 septembre, avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 septembre 2017
- Réunions, rencontres et manifestations

2. PROJETS ET TRAVAUX

Circulations douces

- Sécurisation de la rue de Seltz : validation de la proposition de la CSO

Projet FUNFROCK

- Point d'étape et stratégie municipale

Maison des Associations

- Nouveaux éléments à prendre en compte dans le projet de réhabilitation

3. RESSOURCES HUMAINES

- Contrats d'assistants d'enseignement artistique

4. URBANISME

- Déclarations d'intention d'aliéner
- Convention de servitude- GRDF /ECOQUARTIER

5. AFFAIRES FINANCIERES

- Créances éteintes

6. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- Subvention à l'association: La Boule d'Or- Club de Quilles

7. DIVERS

- Demande de participation aux commissions extra-municipales
- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers municipaux. Il informe le Conseil municipal que deux points seraient à ajouter à l'ordre du jour :

- Ecole maternelle : réajustement du planning prévisionnel
- Soutien aux associations : demande de subvention individuelle/ club OFBC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve l'ajout des deux points à l'ordre du jour

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 septembre 2017**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte-rendu de la séance du 6 septembre 2017.

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal 6 septembre 2017**

07. 09. 2017

- Réunion de la commission tourisme de la Communauté de communes pour arrêter la stratégie envers la communauté d'agglomération d'Haguenau. Cette question s'inscrit dans le cadre de la création d'un office de tourisme de pôle réunissant les communautés de communes de pays de Niederbronn, Wissembourg, de Sauer-Pechelbronn et de l'Outre-Forêt. Cette fusion nécessite une harmonisation d'image et de pratiques des différents offices de tourisme. Cette démarche ne remet pas en cause le partenariat avec l'office de tourisme du pays Haguenau qui sera poursuivi afin de maintenir le lien entre les villages de potiers - Betschdorf et Soufflenheim – et de continuer à bénéficier de la visibilité apportée par Haguenau. Enfin l'office de tourisme de l'Outre-Forêt doit, pour sa part, développer la mise en valeur des richesses touristiques de notre territoire.

08.09. 2017

- Journée des Maires dans le cadre de la Foire européenne

09.09.2017

- Inauguration des piscines de Betschdorf et de Drachenbronn : pour le moment le mode de financement de ces équipements sportifs reste en l'état.

10.09.2017

- Installation du nouveau Grand rabbin du Bas-Rhin à la grande Synagogue de Strasbourg

12.09.2017

- Géothermie : comité de pilotage de la mission de prospection

- Bureau de la Communauté de Communes avec l'ordre du jour suivant : tourisme, point d'avancement sur le projet d'implantation Leclerc dans la zone d'activités intercommunale, animation jeunesse : point d'information sur le lancement de la compétence jeunesse sur le territoire et composition du comité de pilotage, redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative harmonisée, compétence GEMAPI qui sera une compétence Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2018. Le Maire précise que des animations dédiées aux jeunes démarreront pendant les vacances de Toussaint.

13.09.2017

- Marché trimestriel
- Syndicat mixte : étude de mise en place d'une ventilation dans le complexe sportif

14.09.2017

- Réunion sur Noël en Outre-Forêt à la Communauté de Communes

15.09.2017

- Ouverture de saison culturelle à la NEF

16.09.2017

- Inauguration du Rond - Point de BETSCHDORF et manifestation chez KLUGHERTZ afin de marquer l'obtention du label « Entreprise du Patrimoine Vivant » par cette société
- Ouverture de saison culturelle à la Saline

17.09.2017

- Journée du patrimoine : à la découverte du Patrimoine historique de la Ville

18.09.2017

- Rencontre avec M2i : Jardin de la Saline : lancement de la phase candidatures pour la réalisation de l'espace couvert

19.09.2017

- Intervention du Maire dans le cadre du concours d'architecte du Geste D'or : le dossier de candidature de Laetitia BASSO pour les travaux réalisés à la synagogue de Soultz-sous-Forêts a été retenu dans le cadre du concours du Geste d'Or
- Conseil d'Administration du collège

20.09.2017

- Réunion des présidents de comcom avec les élus départementaux du nord du département

21.09.2017

- Inauguration de la restauration scolaire- collège de l'Outre-Forêt
- Office de Tourisme intercommunal : réunion de travail entre les présidents des quatre communautés de communes qui portent le projet
- Conférence des territoires avec l'Etat

22.09.2017

- Signature de la convention financière QUARTIER PLUS en présence du président du Conseil Départemental- visite sur site
- 8^{ème} anniversaire du Marché hebdomadaire
- Assemblée Générale de l'association SOFAR

24.06.2017

- Section Danse Pointes de Pieds : journée des bénévoles à la Saline

25.09.2017

- Rencontre avec Thibaut CAULIEZ- secrétaire général d'HLM AXENTIA au sujet des logements 48 rue du Docteur DEUTSCH. Quatre appartements situés en RDC seront adaptés à l'accueil de

seniors. La mise en place d'une rampe d'accessibilité devra être réalisée et se faire sur le domaine public.

27.09.2017

- Conseil communautaire : points du bureau, PLH, relais à la personne. Le Plan local d'Habitat est lancé : la phase « état des lieux » sera suivie de l'élaboration de perspectives et de mise en place d'actions.

29.09.2017

- Assemblée générale du Parc Régional des Vosges du Nord à la Saline. M. KLIPFEL informe le conseil municipal que le comité syndical a le projet d'augmenter la participation des communes pour, notamment, faire face à des travaux lourds (ex : château de la Petite Pierre). Il est question d'une augmentation de 11% en deux tranches annuelles.

28.09.2017 au 1^{er} octobre

- Voyage au cœur de la géothermie en Islande. Le Maire rend compte de son déplacement dans le cadre de l'association des Maires. Le déplacement a été très instructif sur le plan de la géothermie. L'Islande est à la pointe de l'utilisation de cette énergie et a montré toute la marge de progression possible.

03.10.2017

- Rencontre ADEAN : quelle structure pour l'Alsace du Nord ? Le secteur de l'ADEAN s'étend de Brumath à Wissembourg. L'ADEAN doit-elle évoluer vers une structure institutionnelle de type syndicat mixte ou rester une association essentiellement orientée vers la concertation territoriale ? L'orientation va plutôt vers cette seconde hypothèse. Ceci laisse aux communautés de communes la faculté d'opter, si elles le désirent, vers des rapprochements reposant éventuellement sur des PETR et préfigurer ainsi de futures fusions.
- Projection – débat autour des métiers du bois à la Saline dans le cadre de la Fête de l'Artisanat

04.10.2017

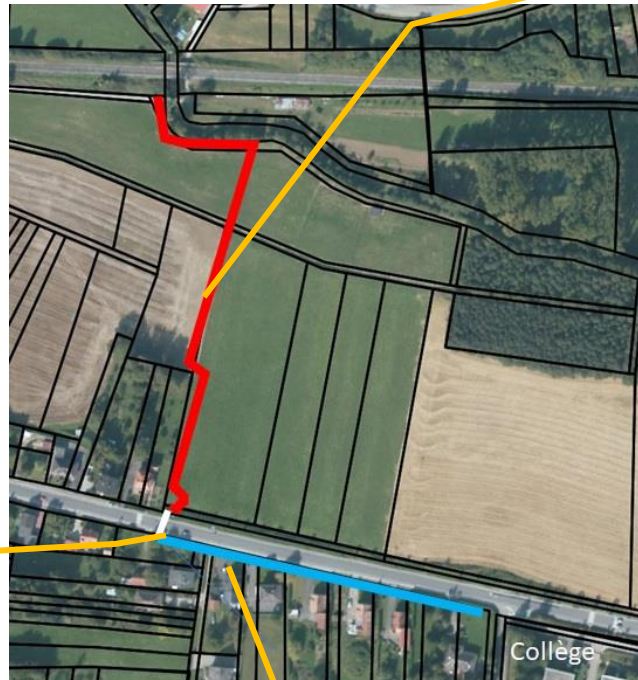
- Réunion de la commission de sélection des offres : Sécurisation de la rue de Seltz – point à l'ordre du jour
- Réunion des commissions Finances, Urbanisme et Projets et Travaux : implantation d'une aire de camping-car, Sécurisation de la rue de Seltz -point à l'ordre du jour-, Projet Funfrock -point à l'ordre du jour

POINT 2 : PROJETS ET TRAVAUX

Circulations douces

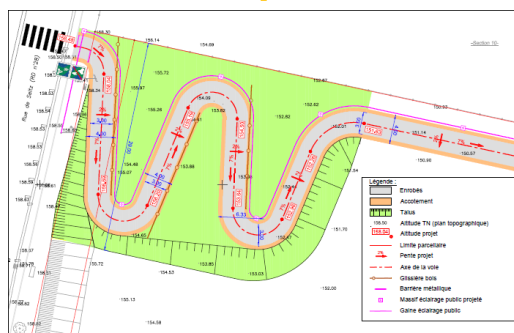
- Sécurisation de la rue de Seltz : validation de la proposition de la CSO

Le conseil municipal du 10 mai 2017 avait validé les principes d'aménagement de la sécurisation de la liaison entre la voie cyclo-piétonne en site propre (= lot n°5) qui débouche sur la rue de Seltz à hauteur de l'immeuble situé au n°43, et le collège.



LOT 1 de la mise en concurrence

Feu tricolore comportemental pour sécuriser la traversée de la route et réguler la vitesse



LOT 2 de la mise en concurrence

Sécurisation des circulations douces sur le trottoir

La sécurisation sur le tronçon consiste à la mise en place d'une traversée cadrée par un feu tricolore comportemental et la sécurisation des circulations cyclo piétonnes sur le trottoir.

Ce projet a fait l'objet d'une mise en concurrence qui comprend deux lots

Lot 1 : Feu tricolore comportemental pour sécuriser la traversée de la route et réguler la vitesse

Lot 2 : Sécurisation des circulations douces sur le trottoir

Les critères d'attribution sont les suivants :

40% pour le prix

40% pour l'adéquation de la solution aux besoins

20% pour le calendrier prévisionnel de la réalisation

La mise en concurrence prévoit le droit d'entamer une phase de négociation pour faire converger les solutions techniques et faciliter la comparaison des offres.

La commission de sélection des offres s'est réunie le 3 octobre. Elle a procédé à l'ouverture de la seule offre réceptionnée : Société ARTERE.

Le Maire cède la parole à Fabien ACKER sur la proposition d'ARTERE.

Fabien ACKER explique que les préconisations techniques proposées pour le lot 2, à savoir coller les séparateurs sur la chaussée ne sont pas compatibles avec l'état des trottoirs et de leur revêtement, rue de Seltz.

Pour le lot 1, le prix proposé pour la mise en place d'un feu paraît anormalement élevée.

Le Maire propose que l'on ne donne pas suite à la proposition et de déclarer la consultation infructueuse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas donner suite à la proposition d'ARTERE pour les raisons suivantes : inadéquations techniques pour le lot 2, valeur prix pour le lot 1.

Déclare la consultation infructueuse.

Autorise le Maire à relancer les différents acteurs susceptibles de réaliser les travaux.

Implantation d'une aire de Camping - Car

La Communauté de Communes a décidé de financer l'implantation de deux emplacements de camping-car sur le ban communal de Soultz-sous-Forêts.

Les commissions Urbanisme, Finances, Projets et travaux proposent le terrain à l'angle rue du château/ rue de la saline, d'une superficie d'environ 3 ares. Le raccordement en eau potable et l'assainissement sont, à priori, facilement accessibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le terrain situé à l'angle rue du château/rue de la Saline pour l'implantation d'une aire de deux emplacements de camping-car.

Projet FUNFROCK

- Point d'étape et stratégie municipale

De par sa situation, la friche appelée « FUNFROCK » constitue un enjeu important pour le développement de l'attractivité de notre centre-ville et en cela constitue un enjeu majeur pour la ville de Soultz-sous-Forêts. Le Maire rappelle que des rencontres avec des professions de santé ont eu lieu il y a 3 /4 ans et que déjà à cette époque les professionnels de santé étaient à la recherche de locaux plus adaptés.



Le Conseil municipal avait décidé par délibération du 11 avril 2017 de confier à un cabinet d'architectes la réalisation d'une étude de faisabilité afin d'entamer des démarches avec des acheteurs potentiels. Cette étude de faisabilité a été présentée au conseil municipal le 5 juillet. Depuis des rencontres ont eu lieu avec le propriétaire d'une part et avec des acquéreurs potentiels d'autres part.

A ce jour :

- Des professionnels en paramédical ont montré leur intérêt sur le projet car ils souhaitent maintenir leur activité en centre-ville dans des espaces plus adaptés
- L'étude de faisabilité a été présentée au propriétaire
- Un bilan financier de l'opération proposé par le cabinet d'architectes a été élaboré

Ce bilan financier ne prend pas en compte :

- Le coût du foncier intégrant le désamiantage et la dépollution
- Des études de sols à financer : le Maire précise que l'étude de sols sera un paramètre important au vu de l'état des sols dans notre commune.
- Des relevés topographiques à financer

A ce stade du projet et des discussions, le Maire, sur proposition des commissions Urbanisme, Finances, Projets et Travaux, souhaite que la Ville se positionne comme relais pour que les négociations avancent et que le projet aboutisse.

Pour ce faire, le Maire propose que la ville se porte acquéreur de la propriété FUNFROCK pour un coût de 100 000 € en intégrant des clauses de précaution suite aux résultats de l'étude de sols et des coûts de dépollution et désamiantage

Eric HUBERT demande quel serait le seuil acceptable pour la commune. Le Maire répond que le seuil d'acceptabilité est celui des acquéreurs. Le Maire précise que c'est important que la Ville se porte garante de la nature du projet.

Le Conseil municipal, sur proposition des commissions Urbanisme, Projets et Travaux, et Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Anne ZYTO)
Autorise le Maire à faire une offre d'acquisition à 100 000€ au propriétaire
Autorise le Maire à procéder à des vérifications des sols, dépollution et désamiantage

Maison des Associations

- Nouveaux éléments à prendre en compte dans le projet de réhabilitation

Un projet de rénovation de la Maison des Associations est en cours. Il a été validé par le Conseil municipal du 8 mars 2017. Le 11 avril 2017, une autorisation de programme a été votée pour un montant de 500 00 euros TTC coût travaux.

En conseil municipal du 5 juillet, le conseil municipal avait validé l'APD avec habillage en Zinc pour un coût travaux de 424 700 € HT. (509 640 € TTC)

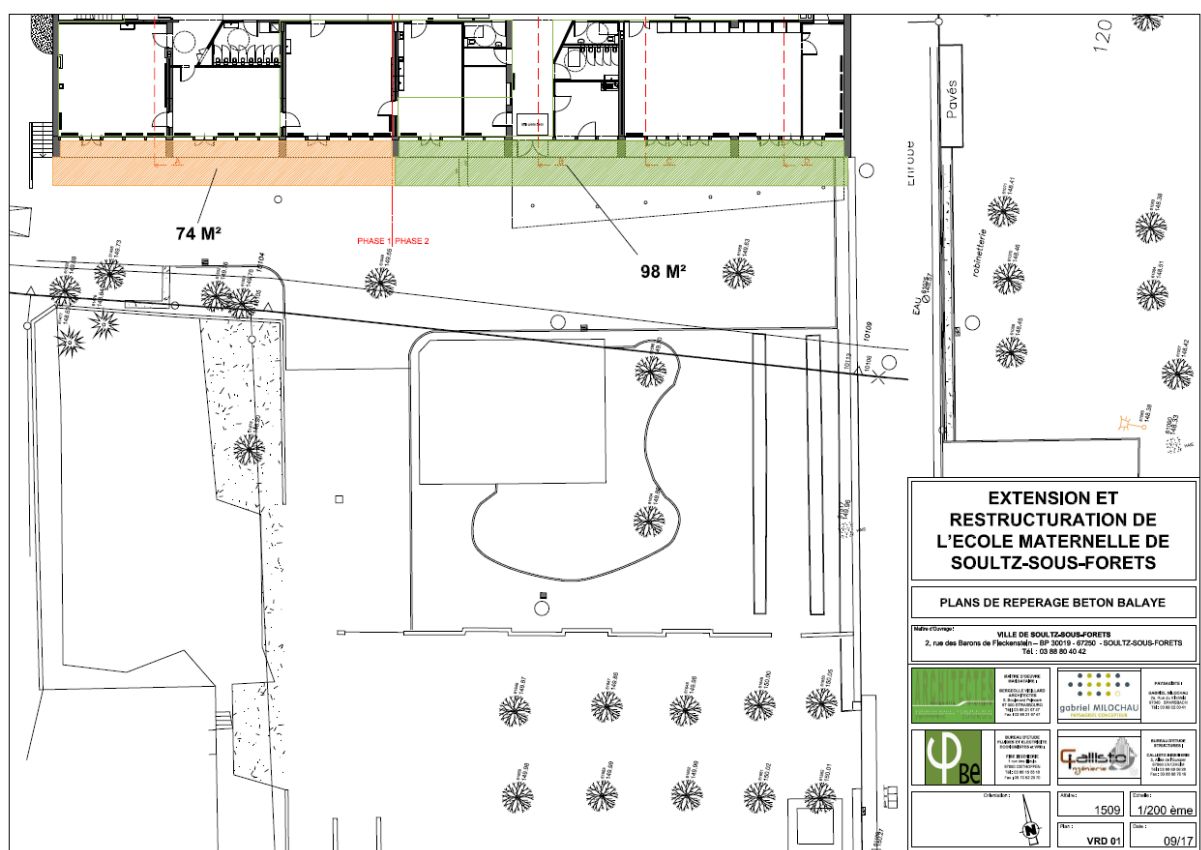
De nouveaux éléments techniques sont apparus au cours de l'instruction du projet :

- Présence d'amiante dans les façades suite à un rapport complémentaire du prestataire
- Etat de la toiture à considérer suite à une visite sur place de la maîtrise d'œuvre accompagnée d'un bureau d'études

Ces deux éléments seraient à intégrer dans le projet de rénovation initial.

TOTAL HT des travaux	424 700,00 €
TVA 20 %	84 940,00 €
TOTAL TTC des travaux	509 640,00 €
20 ECHAFAUDAGE	6 000,00
21 COUVERTURE	47 000,00
22 ZINGUERIE	13 000,00
23 TRAITEMENT FERMES METALLIQUES DE CHARPENTE	6 000,00
24 DESAMIANTEGE DES FACADES (intégralité) (sous réserve confirmation)	60 000,00
25 RAVALEMENT DES FACADES	33 000,00
TOTAL HT des travaux	165 000,00 €
TVA 20 %	33 000,00 €
TOTAL TTC des travaux	198 000,00 €
	707 640,00 €

Les coûts supplémentaires sont estimés à 165 000 € HT.



La mise en place, en deux temps, d'une bande de béton balayé devant les façades permettra une utilisation de la cour d'école jusqu'aux vacances de Noël. L'échéance finale des travaux reste inchangée. Dans le planning précédent, la cour devenait inutilisable dès la rentrée, après les vacances de la Toussaint.

POINT 3 : RESSOURCES HUMAINES

- Avenants aux contrats d'assistants d'enseignement artistique : période du 7 au 30 septembre

La rentrée de l'école de musique a eu lieu le 7 septembre. Le nombre d'inscrits par discipline nécessite des réajustements du nombre d'heures enseignées par semaine et par assistant d'enseignement artistique.

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT
Eveil/Chant Chorale enfants	3.38 / 20 ^e 3h25
Piano	4.13/20 ^e 4h10

Batterie	5.25 / 20 ^e 5h15
Piano Chorale adultes	13.50/20 ^e 13h30
Trompette	2.63/20 ^e 2h25
<i>Jardin musical</i> <i>Intervention en milieu scolaire</i>	1.13/20 ^e 1h08
Clarinette Saxophone	2.63/20 ^e 2h40
Trombone Baryton <i>Pratiques collectives</i>	1.50/20 ^e 1h30
Violon	4.50/20 ^e 4h30
Guitare <i>Musiques actuelles</i>	8.25/20 ^e 8h15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 Approuve le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire à compter du 7 septembre
 Approuve les avenants aux contrats pour la période du 7 au 30 septembre
 Autorise le Maire à signer les avenants

- Contrats d'assistants d'enseignement artistique : fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique

Les contrats des assistants d'enseignement artistique sont conclus pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018. Les heures d'enseignement sont fixées en fonction du nombre d'élèves inscrits. Pour cette rentrée 2017, on notera la création d'un groupe de musiques actuelles, une intervention hebdomadaire à l'école primaire par un enseignant DUMI (Diplômé Universitaire de Musicien Intervenant) ainsi que l'ouverture du Jardin musical.

Le Maire précise que pour l'année 2017/2018, le temps de travail des enseignants inclut une semaine supplémentaire aux heures d'enseignement, dédiée à l'action culturelle et à l'animation culturelle de la Ville.

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELON
Eveil Chant Chorale enfants	3h50 3.85 / 20e	IB 406 - IM 366	5 ^e 01/10/2017
Piano	4h15 4.23/20 ^e	IB 512 - IM 440	10 ^e
Batterie	5h25 5.38 / 20 ^e	IB 379 - IM 349	3 ^e
Piano Chorale adultes	13h50 13.85/20e	IB 389 - IM 356	4e
Trompette	2h40 2.69/20 ^e	IB 373 - IM 344	2e
Jardin musical Intervention en milieu scolaire	1h55 1.92/20 ^e	IB 373 - IM 344	2 ^e
Clarinette Saxophone	2h40 2.69/20 ^e	IB 406 - IM 366	5 ^e
Flûte Solfège	11h55 11.92/20 ^e	IB 529 - IM 453	11 ^e
Trombone Baryton Pratiques collectives	2h20 2.31/20 ^e	IB 498 - IM 429	9 ^e
Violon	4h35 4.62/20 ^e	IB 429 - IM 379	6 ^e 01/10/2017
Guitare Musiques actuelles	9h30 9.61/20 ^e	IB 389 - IM 356	4 ^e

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve la fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique telles que proposée
à compter du 1^{er} octobre 2017
Autorise le Maire à signer les contrats

POINT 4 : URBANISME

- Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas préempter sur le bien ci-dessus.

- le terrain sis 14 rue de Pechelbronn, Section 6 n°73 d'une superficie de 9.26 ares

- Convention de servitude- GRDF /ECOQUARTIER

Par convention du 13 juin 2017, la ville a consenti au profit de GRDF, une constitution de servitude relative à l'installation d'une conduite de gaz.

La parcelle concernée est située section 38 n°388- rue du Sel.

GRDF a implanté une conduite de gaz sur la parcelle située à SOULTZ-SOUS-FORETS cadastrée section 38 n°388.

Conformément à la convention sous seing privé du 13 juin 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude de parcelle.

POINT 5 : AFFAIRES FINANCIERES

- **Pertes sur créances irrécouvrables**

Le conseil municipal est saisi par le comptable public d'une demande d'admission de créances irrécouvrables. Il est rappelé que le comptable public a la compétence exclusive de la mise en recouvrement des titres de recettes de la collectivité. Dans le cadre de cette mission, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et, le cas échéant, de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisées par la loi.

Aussi, ce n'est que lorsque l'ensemble des poursuites engagées n'a pas permis de recouvrer les créances détenues par la Ville que leurs admissions peuvent être proposées. L'admission a pour effet de décharger le comptable public de son obligation de recouvrer la créance, sans que cette circonstance ne mette fin aux poursuites, ni ne fasse obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Du point de vue de la collectivité, la procédure d'admission se traduit, pour l'exercice en cours, par une charge budgétaire égale au montant des créances concernées. Cette procédure a ainsi pour objet de constater qu'une recette budgétaire comptabilisée sur un exercice antérieur ne se traduira pas, *a priori*, par un encaissement en trésorerie.

La réglementation distingue les demandes d'admission selon qu'elles se rapportent ou non à des créances juridiquement éteintes. La catégorie « admissions en non valeurs » regroupe les créances juridiquement actives, dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur. Elle se distingue de l'« admission des créances éteintes », catégorie réservée aux créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance dans le cadre d'une procédure de redressement personnel sans liquidation judiciaire (particuliers) ou par le Tribunal de commerce dans le cadre d'une « clôture pour insuffisance d'actif » (professionnels).

L'admission en créance éteinte transmise par le comptable public concerne la société LE BOIS DE L'ISLE pour un montant de 518.00€, suite au jugement de clôture pour insuffisance d'actif. Il est à rappeler que si une délibération est rendue obligatoire, la décision du juge s'impose au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'admission de créances éteintes transmise par le comptable public le 1^{er} septembre 2017 ;

Décide de d'émettre un avis favorable à l'admission de créance éteinte proposée par le comptable public pour un montant de 518.00€ et d'imputer la dépense correspondante à l'article 6542.

POINT 6 : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- **Subvention exceptionnelle à l'association Club de Quilles La Boule d'Or de Sultz-sous-Forêts**

Suite à son accession en championnat national, le club de Quilles « La Boule d'Or » sollicite une participation financière de la commune compte tenu des frais supplémentaires engendrés. L'association a transmis le budget suivant pour ses déplacements dans le cadre de la compétition :

5 déplacements en Côtes d'Or :

1) Location du bus	300 Euros x 5	= 1500 Euros
2) Carburant pour déplacement	5 x 100 Euros	= 500 Euros
3) Frais de repas en déplacement (8 joueurs x 15,00 Euros x 5 déplacements)		= 600 Euros
4) 2 déplacements dans le Haut-Rhin (frais de carburant et repas)		= 400 Euros
5) Frais d'arbitre pour 9 rencontres à domicile	30 Euros x 9	= 270 Euros
6) Divers		= 500 Euros

Total des frais engagés	3770 Euros
--------------------------------	-------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la demande de subvention exceptionnelle de l'association Club de Quilles La Boule d'Or de Sultz-sous-Forêts pour sa participation au championnat national lors de la saison 2017/2018

Décide de l'octroi d'une subvention de 400 €. Cette dépense sera imputée au compte 6748 « Autres subventions exceptionnelles »

- **Subvention individuelle/OFBC (point ajouté à l'ordre du jour)**

La ville a été interpellée par François Becker concernant deux jeunes sportifs de la commune s'orientant vers le haut niveau.

Ces deux jeunes, formés au club OFBC ont été sélectionnés parmi 7 jeunes de 12 à 16 ans du Grand Est pour intégrer le pôle ESPOIR de Badminton au CREPS de Strasbourg à la rentrée 2017.

La Ville est sollicitée pour une participation aux frais de scolarité au CREPS, frais de déplacement, de compétition, de stages, de matériel,... L'effort financier pour la famille serait de 13 000€.

Suite à cette demande, il est précisé que les demandes de soutien individuel ne rentrent pas dans le cadre de la politique associative municipale. A ce titre la commune ne donnera pas une suite favorable à cette demande.

José POZUELO propose qu'on oriente les demandeurs vers des mécènes potentiels

POINT 7 : DIVERS

- Demande de participation aux commissions extra-municipales

Le Maire a été interpellé par Monsieur Hugo HAUSWIRTH, habitant de Soultz-sous-Forêts, l'informant de son envie d'intégrer les commissions municipales suivantes :

- Commission Développement économique et tourisme
- Commission des Finances
- Commission Projets et travaux

Cette demande fait notamment suite à l'engagement de Monsieur Hugo HAUSWIRTH au sein du Conseil Régional des Jeunes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la nomination d'Hugo HAUSWIRTH au sein des commissions Développement économique et tourisme, Finances, Projets et travaux

- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

7 octobre :	10 ans de la Médiathèque à 16h
14 et 15 octobre :	Cocktail Mélodies à la SALINE : Spectacle « Le temps d'un rêve »
11 et 25 octobre :	Réunions publiques à la SALINE à 19h
18 octobre :	Réunion publique à Hohwiller à 19 h
20 octobre :	Spectacle Humour : Capitaine Sprütz à la Saline à 20h30
20 au 22 octobre :	Week- end Maison Eco&Co à la SALINE
26 au 29 octobre :	Festival du Point de Croix
8 novembre :	Conseil municipal à 20h15

La collecte des fruits et légumes le jeudi 5/10 au parc du Bruehl de 17h à 19h et le vendredi 6/10 au marché hebdomadaire pour aider les familles et personnes en situation précaire